

DOSSIER DE SOLLICITATION POUR LA SEPARATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GERE PAR ENERGIE & SERVICES DE SEYSSEL.

PRESENTATION & FORMULAIRE DE DEMANDE.



**ENERGIE
ET SERVICES
DE SEYSSEL**

ENERGIE SERVICES DE SEYSSEL
1460 AVENUE MARCEL DASSAULT
74370 ARGONAY
☎ 04 50 27 28 96

Création : Octobre 2023

Version : Octobre 2023

Nombre de pages : 3

FOR-TECH-069_Séparation_de_réseau_ESS

- **Détail de la dernière mise à jour :**
 - Ajout de renseignement adresse mail.
 - Modification de mise en page.
- **Documents associés et annexes :** néant.

- **Résumé :**

Ce document est constitué d'une première partie explicitant la procédure générale de demande de séparation de poste privé.

En seconde partie, un formulaire de renseignement est à utiliser pour formaliser la demande. Ce formulaire à renvoyer à nos services à l'adresse indiquée sur celle-ci et accompagnée des pièces requises.

Seule la pages 3 du formulaire, avec date et signature, est à retourner avec les pièces demandées.

GUIDE ET MODE D'EMPLOI POUR REALISER UNE DEMANDE DE SEPARATION DE RESEAUX.

ETAPE 1 : Emission de la demande.

Envoi du formulaire pour une demande de Séparation de réseaux du poste de distribution privé via votre **fournisseur**.

Si le formulaire n'est pas complet et précis, il ne pourra pas être traité par nos services.

Dès le dossier considéré comme complet, un exploitant sera affecté à votre dossier.

Si un document ou l'une des informations venaient à manquer, la demande sera considérée comme irrecevable.

Merci d'adresser l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

ENERGIE SERVICES DE SEYSSEL
A l'intention du Service Exploitation
1460 AVENUE MARCEL DASSAULT
74370 ARGONAY

Ou, cas échéant, les documents peuvent retourner par courrier électronique à informations@es-seyssel.com.

ETAPE 2 : Réalisation des travaux.

La réalisation de la prestation se fera à une date convenue avec le client, sachant qu'un **délai minimum de 21 Jours calendaires** est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs.

Les séparations de réseau de poste privé seront faites durant les heures ouvrées d'**Energie et Services de Seyssel** soient :

- **Du lundi au jeudi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,**
- **Le vendredi de 07h30 à 12h00.**

